

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Le trois avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 26 mars 2025

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par BRUSQ Frédéric (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) représenté par MATHELIN Sandra (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : Contrat de reprise des pneumatiques par l'éco-organisme ALIAPUR

Date de transmission de l'acte: 08/04/2025

Date de reception de l'AR: 08/04/2025

042-244200614-DE2025_0304_18-DE

A G E D I

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

La Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable avait signé un contrat avec l'éco organisme ALIAPUR pour la reprise des pneus des ménages en déchèterie. Le contrat étant arrivé à échéance, il est proposé de signer un nouveau contrat sur la période 2025-2029.

Le nouveau contrat évolue, et propose :

- La reprise gratuite des pneus déjantés et jantés (préalablement stockés en 2 flux séparés)
- La reprise gratuite des pneus issus de dépôts sauvages
- Un soutien financier de 10€/t collectée versé en N+1
- Formation gratuite des agents de déchèterie

Les pneus « non ménagers » (industriels et agricoles...) ne seront toujours pas acceptés sur la déchèterie, ces derniers ayant dorénavant accès à des points de reprise professionnelle ou pouvant contacter directement l'éco organisme pour être évacués. L'éco organisme rappelle que les particuliers peuvent rapporter leurs pneus chez le garagiste.

Le contrat prendra effet à date de signature jusqu'au 31/12/2029.

Où cet exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

Article unique : DECIDE d'autoriser le Président à signer ledit contrat

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint-Germain Laval, le 03/04/2025

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT François (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 08.04.25
et de la publication le : 08.06.25*
Le Président,



Date de transmission de l'acte: 08/04/2025

Date de reception de l'AR: 08/04/2025

042-244200614-DE2025_0304_18-DE

A G E D I